

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
CONCERNANT LA LOCATION ET LA MAINTENANCE DES
PHOTOCOPIEURS DU LYCEE THIERS**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

I - Objet de la consultation

La présente consultation concerne : **la location et la maintenance de 11 photocopieurs noir et blanc connectés au réseau informatique et destinés à équiper la salle de travail des professeurs, le service de reprographie (lot 1) et l'administration du Lycée THIERS (lot 2).**

II – Conditions d'appel du marché :

Le marché sera passé en procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés publics (L'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative aux marchés publics) et des modifications apportées par les décrets n° 2015-1904 du 30 décembre 2015, décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018.

III – Allotissement :

Néant

IV – Variante :

Les variantes ne sont pas admises.

V - Date limite de réception des offres : 19/02/2021 A 17H00

Les soumissionnaires sont informés qu'il n'y aura aucune dérogation concernant les délais.

Toutes les offres parvenues après la date et l'heure limites seront rejetées automatiquement.

Les visites techniques sur place pourront avoir lieu à partir du lundi 11 janvier 2021 au lundi 01 février 2021 après **prise de rendez-vous préalable** auprès du responsable technique : M. Philippe Morera téléphone : 04 91 18 92 44 ou 06 86 84 75 72

VI – Durée du marché

Le marché prendra effet au plus tard le **1er juin 2021 (date prévisionnelle)**. Il est conclu pour une durée de **quatre ans**.

VII - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

VIII – Mode de règlement du marché

Le paiement interviendra dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture, subordonné à l'admission de la prestation (conformité de la réception).

IX – Lieu d'exécution

Lycée THIERS

Service reprographie

1, cours JULIEN

13 001 MARSEILLE CEDEX 01

X - Dossier de consultation

Le dossier de consultation, comporte le présent règlement, le cahier des clauses administratives particulières, le cahier des clauses techniques particulières et l'acte d'engagement, est remis gratuitement aux candidats à l'adresse suivante :

Lycée THIERS
Service Intendance
5, place du Lycée
13232 MARSEILLE CEDEX 01

Sur le site de l'AJI : <https://association.aji-france.com>

Le dossier peut être également consulté et téléchargé sur le site du Lycée à la rubrique Administration : <http://www.lyc-thiers.ac-aix-marseille.fr>

XI - Constitution des plis

Les candidats devront remettre leur proposition sous pli cacheté contenant une enveloppe intérieure également cachetées avec la mention « Marché Photocopieurs - Ne pas Ouvrir », contenant les déclarations de candidature, la capacité et les certificats de qualité pour participer et l'offre conformément aux indications qui suivent, au plus tard le jour de la date limite de réception des offres.

Les documents prévus devront être rédigés en langue française.

a) Information constituant la candidature

Les candidats ont à leur disposition une série de formulaires de déclaration, référencés DC. Ces modèles sont des documents facultatifs qui peuvent être adaptés aux besoins des acheteurs par renvoi aux articles D8222-4, D8222-7 et D8222-8 du code du travail.

- Voir l'ensemble des formulaires Marchés publics à jour
- le DC1 , DC2
- le DC4 le nouveau formulaire ATTRI1
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre;
 - Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.
-

Par ailleurs, le site des impôts indique comment se procurer l'attestation de régularité fiscale prévue dans le cadre des procédures d'attribution des marchés publics. Elle peut être obtenue en ligne ou auprès du service des impôts des entreprises.

Enfin, le site de l'Urssaf fournit les attestations de marché public et de vigilance aux entreprises à jour de leurs cotisations et contributions sociales. Elle est obligatoire pour tout contrat d'un montant minimum de 5 000 euros

► *Ces imprimés sont également disponibles sur le site internet :*

<https://www.economie.gouv.fr/cedef/formulaires-marches-publics>

b) Eléments constituant l'offre

- l'acte d'engagement dûment complété, daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'entreprise ou du groupement
- les conditions tarifaires annexées à l'acte d'engagement dûment complétées,
- le CCTP à compléter en **intégralité** et à parapher
- fiche technique pour chaque appareil
- une note précisant les conditions dans lesquelles le candidat exécutera les prestations prévues au marché et notamment la maintenance et le SAV.

XII - Critères de jugement des offres

a) Critères de sélection

- Conformité aux obligations fiscales et sociales (articles 43 à 44 et 46 du code des marchés publics).
- Capacités professionnelles du candidat qui seront étudiées au regard notamment de son expérience (à partir de ses références professionnelles pour des prestations identiques à celles de l'objet du présent marché), de ses moyens humains et matériels et logistiques, de ses certifications professionnelles sur la base de normes reconnues.

b) Critères d'attribution (critères classés par ordre décroissant d'importance)

- 1 - La **valeur technique : 40%**, respect rigoureux du Cahier des Clauses Techniques Particulières.
- 2 – Le **service après-vente 35%** (délai d'intervention, disponibilité des pièces détachées)
- 3 – Les **prix : 25%**

Les soumissionnaires seront informés au plus tard le 17 mars 2021 de l'acceptation ou du refus de leurs offres, après examen le jeudi 08 mars 2021 par la commission d'ouverture des plis.

XIII - Remise des offres

Les offres seront remises à l'adresse suivante contre récépissé, ou adressées par pli recommandé avec avis de réception postal :

Lycée THIERS
Service Intendance Mme Laghmara
5, place du Lycée
13232 MARSEILLE CEDEX 01

Indiquer sur le pli cacheté :

MARCHE
Location et maintenance des photocopieurs du lycée Thiers

SOUMISSION A N'OUVRIR QU'EN COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

XIV – Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire en cours d'étude, les candidats pourront s'adresser au :

Lycée THIERS

Service Intendance Mme Laghmar

5, place du Lycée

13232 MARSEILLE CEDEX 01

Tél : 04 91 18 92 04